

**Conseil Municipal**  
**Compte rendu de la séance publique du 15 décembre 2016**

Date de convocation : 09/12/2016



L'an deux mil seize, le quinze décembre, à 19 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

*Etaient Présents* : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Jean-Claude FERRAND, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELLI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

*Absents excusés* : Carlos DA COSTA (Pouvoir à Rémy JOANNAS), Eliane PARTY (Pouvoir à Jean Claude THEVENOT)

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Corinne BACH

Votants : 13

- 1 – *Modification du tableau des Emplois au 1<sup>er</sup> Janvier 2017*

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU le dernier tableau des emplois au 28 Juillet 2016,

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente du nombre d'enfants au restaurant scolaire, nombre qui ira croissant du fait des constructions nouvelles tant sur la commune que sur la commune voisine de Saint-André-de-Bâgé avec qui Bâgé-le-Châtel forme un Regroupement Pédagogique, le nettoyage des locaux prendra de plus en plus de temps.

Considérant que prochainement sera mise en place à Bâgé-le-Châtel l'inscription, par internet, des enfants au restaurant scolaire et qu'il convient de désigner et former un agent de la commune à la gestion du logiciel dédié,

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2 h hebdomadaires l'emploi permanent à temps non complet de 29 h assurant déjà la surveillance de l'interclasse et l'entretien des locaux.

VU l'avis favorable de l'agent concernant l'augmentation de son temps de travail,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois tel que ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b> <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de Mairie < 2000 ha	1	Cadre d'emploi des Attachés, des Rédacteurs et des Adjointes Administratifs
<b>Service Technique</b> Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
<b>Service Social</b> Agent des Ecoles	1	Cadre d'emploi des ATSEM

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b> <b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Service Technique</b> Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques <b>28 h</b> /semaine
<b>Service Technique</b> Entretien + interclasse	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques <b>31 h</b> /semaine
<b>Service Scolaire</b> Restaurant scolaire Garderie Périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques <b>33 h 05 minutes</b> annualisées (26h17 hebdomadaires)
Police municipale	1	Cadre d'emploi des Gardes Champêtres <b>7 h</b> / semaine
<b>Service Social et scolaire</b> Agent des écoles et Interclasse	1	Cadre d'emploi des ATSEM <b>20 h 40 minutes</b> annualisées (16h13 hebdomadaires)

Autorise le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre toutes dispositions relatives au recrutement.

- 2 - *Décision Modificative N° 06*

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 6411	188.29 €	
<b>Total D 012</b>	<b>188.29 €</b>	
D 66111		188.29 €
<b>Total D66</b>		<b>188.29 €</b>

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

- *3 – Réhabilitation du Bâtiment Place du Jeu de l'Arc : Dépôt du permis de Construire*

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de réhabilitation du bâtiment situé au fond de la Place du Jeu de l'Arc.

Il précise que l'opportunité d'y créer des toilettes accessibles aux personnes handicapées se présenterait ce qui permettrait de démolir les WC existants, vétustes et insalubres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le Permis de construire, et tous documents se rapportant au projet.

- *4 – Demande de Subvention DETR pour la Mise en Accessibilité de l'Ecole*

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'urgence concernant la toiture de l'école maternelle. Le toit terrasse datant d'environ 40 ans n'est plus étanche, de grosses infiltrations sont apparues.

De Même les travaux de mise en accessibilité sont prévus pour l'année 2017.

La réhabilitation de la toiture se monte à 22 949 € HT et l'accessibilité est estimée à 37 080 € HT

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux, sollicite une subvention au titre de la DETR pour un montant estimé de travaux de 60 029 € HT et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

- *5 – Emprunt Travaux Assainissement*

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation du réseau assainissement et précise que la commune devra recourir à un emprunt pour financer une partie desdits travaux.

Après avoir examiné les différentes propositions reçues la commune de Bâgé-le-Châtel, à l'unanimité,

Décide de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est** un emprunt de 250 000 €uros

Caractéristiques de l'Emprunt :

Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Montant du capital emprunté : 250 000 €uros

Durée d'amortissement : 300 mois

Taux d'intérêt : 1.55 %

Frais de dossier : 250 €uros

Périodicité retenue : annuelle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet emprunt.

- 6 – Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux du programme voirie qui se déroulera sur 2017. MO : 9 450 €, Démolition entrepôt et parking : 25 000€, Parking 20 rue condamnale : 8 000 €, 2 plateaux ralentisseurs : 40 000 €, Ilots routiers : 5 000 € soit un total de 87 450 € ht, une subvention pourrait être demandée au Conseil régional, celle-ci pourrait se monter à 26 235 €. Un problème est survenu sur la pompe à chaleur de l'école, celle-ci a été réparée. L'assurance a remboursé la somme de 5 623.23 € sur le montant des travaux.

10 995 € compensation reversement taxe professionnel

La cotisation au SIEA pour l'année 2016 s'est montée à 10 730 € (dont refacturation Eclairage Public)

Agence de l'eau : Plus d'utilisation de pesticides. Propose une étude financée à 80 % par subvention.

9 991.14 € à régler pour les rythmes scolaires. 2 241.14 € solde net après réception de l'aide de l'état.

Recensement population 2014 : 935 Habitants

SIVOS : inauguration du Tennis Club House

Réunion jeudi 15 décembre à l'école pour matériel informatique : demande d'un vidéo projecteur pour les CE1/CE2 et de 7 PC pour les CP.

Courrier des parents d'élèves pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Maison de Retraite : Projet en cours

Bulletin municipal distribué par le garde champêtre

Vœux du Maire : vendredi 6 janvier à 19 h.

La séance est levée à 21 h 17